

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 16 décembre 2025		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 14 VOTANTS : 16	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, FREDERIQUE DUC SEBASTIEN VIOLI, FRANÇOIS RIEU, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, SEBASTIEN BRIAND, PHILIPPE ROISINE ET PHILIPPE PRUD'HOMME EXCUSES : PATRICE CHIROUZE, JAMES DUNAND SAUTHIER, GHLISLAINE JOLY, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, BERNARD BRAGHINI, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, SEBASTIEN SCHERMA, MICHEL LUCIANI	VOTES : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSENTIONS : 0
CARTE DE COMPETENCE ADMINISTRATION GENERALE QUORUM : 11	POUVOIRS : CHRISTIAN FRISON-ROCHE AYANT DONNE POUVOIR A RAYMOND COMBAZ ET CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY	
DATE DE LA CONVOCATION : 10/12/25	ABSENTS : EMMANUEL HUGUET, CATHERINE JULLIEN-BRECHES, PIERRETTE MORAND	

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO

Rapporteur : Raymond COMBAZ

Délibération n°25-56

Objet : Finances - Participation des membres 2026

Vu les statuts du SMBVA,

Considérant le rapport d'orientation budgétaire 2026 et le débat d'orientation budgétaire du comité syndical du SMBVA, tenu le 07/10/25,

Considérant le budget primitif 2026,

Afin de permettre la mise en œuvre du programme d'action 2026, le montant des participations des EPCI membres est proposé comme suit :

Participation prévisionnelle 2026	Carte Animation		Carte GEMAPI		Total
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	
Participation ARLYSERE	256 183 €	39 380 €	182 600 €	271 567 €	749 729 €
Participation CC Pays du Mont Blanc	67 813 €	10 424 €	73 500 €	87 500 €	239 237 €
Participation CC Sources du Lac d'Annecy	37 674 €	5 791 €	- €	- €	43 465 €
Participation CC Vallées de Thônes	15 070 €	2 316 €	7 500 €	- €	24 886 €
TOTAL	376 739 €	57 912 €	263 600 €	359 067 €	1 057 318 €

>>>>><<<<<<<<

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le comité syndical décide :

- d'approuver les montants des participations des membres du SMBVA pour l'année 2026 ;
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ugine, le 18 décembre 2025

La secrétaire de séance,

Bérénice LACOMBE-SPADOTTO,


Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO,




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20251216-25-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025
Publication : 19/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

